

Communication à caractère promotionnel

ALTA RENDEMENT 2024 – 2

Titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ».

- **Émetteur** : BNP Paribas Issuance B.V.⁽¹⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
Garant de la formule : BNP Paribas S.A.⁽¹⁾.
L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.
- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficiaire de la formule de remboursement** : 10 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique).
L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.
- **Éligibilité** : contrats d'assurance-vie ou de capitalisation uniquement.
L'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- **Cotation** : marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
- **Code ISIN** : XS2842340494

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :
DU 4 NOVEMBRE 2024 AU 21 FÉVRIER 2025
(pouvant être clôturée sans préavis)



BNP PARIBAS

Ingénierie financière



**GENERALI
WEALTH
SOLUTIONS**

Commercialisation

Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs situés en France. Il n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽¹⁾ Notations de crédit au 17 octobre 2024 :

BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings A+.

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Alta Rendement 2024 - 2, titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à l'évolution de la valeur liquidative⁽¹⁾ du fonds Global Equity Thematic Selection Part A (ci-après le « Fonds ») qui est calculée en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en déduisant un flux forfaitaire fixe de 50 € par an de la performance nette du Fonds pour être versé au porteur de la part du Fonds ;
- En cours de vie : chaque mois, à partir du mois 12, un remboursement anticipé automatique possible du capital⁽²⁾ avec un gain potentiel de 0,95 %⁽²⁾ par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽³⁾ (soit un gain de 11,40 %⁽²⁾ par année écoulée) si la valeur liquidative⁽¹⁾ du Fonds n'est pas en baisse par rapport à sa valeur initiale à une Date de Constatation Mensuelle⁽³⁾ (soit un taux de rendement annuel net maximum de 9,96 %⁽⁴⁾) ;
- À l'échéance des 10 ans :
 - Un remboursement du capital⁽²⁾ avec un gain de 0,95 %⁽²⁾ par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽³⁾ (soit un gain de 11,40 %⁽²⁾ par année écoulée), dès lors que la valeur liquidative⁽¹⁾ du Fonds n'est pas en baisse de plus de 20 % par rapport à sa valeur initiale à la Date de Constatation Finale⁽³⁾ (soit un taux de rendement annuel net de 6,80 %⁽⁴⁾) ;
 - Un remboursement du capital⁽²⁾, dès lors que la valeur liquidative⁽¹⁾ du Fonds est en baisse de plus de 20 % mais que cette baisse n'excède pas 50 % par rapport à sa valeur initiale à la Date de Constatation Finale⁽³⁾ (soit un taux de rendement annuel net de -1,00 %⁽⁴⁾) ;
 - Une perte partielle ou totale en capital égale à la baisse finale de la valeur liquidative⁽¹⁾ du Fonds, dès lors que celle-ci est en baisse de plus de 50 % par rapport à sa valeur initiale à la Date de Constatation Finale⁽³⁾ (soit un taux de rendement annuel net inférieur à -7,61 %⁽⁴⁾).

Alta Rendement 2024 - 2 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation⁽³⁾ ou à l'échéance le 8 mars 2035). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date d'Émission (le 26 février 2025) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽³⁾ ou d'Échéance⁽³⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- Les rendements présentés ne tiennent pas compte de l'inflation. Une hausse de l'inflation entraîne une perte de rendement réel pour l'investisseur. Son impact sur le rendement est donc plus important lorsque celle-ci est élevée. Le rendement réel du produit corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.



⁽¹⁾ La valeur liquidative est le prix d'une part du Fonds. Elle correspond à la valeur de l'ensemble des actifs financiers composant le Fonds divisée par le nombre de parts.

⁽²⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

⁽³⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.

⁽⁴⁾ Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date d'Émission (le 26 février 2025) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽³⁾ ou d'Échéance⁽³⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

AVANTAGES

- **Objectif de gain de 0,95 %⁽¹⁾ par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾ (soit un gain de 11,40 %⁽¹⁾ par année écoulée) :** dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Mensuelle⁽²⁾, la valeur liquidative⁽³⁾ du Fonds n'est pas en baisse par rapport à sa valeur initiale ou, dès lors qu'à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, la valeur liquidative⁽³⁾ du Fonds n'est pas en baisse de plus de 20 % par rapport à sa valeur initiale ;
- **Possible remboursement rapide :** potentiel remboursement anticipé automatique chaque mois, à partir du mois 12, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Mensuelle⁽²⁾, la valeur liquidative⁽³⁾ du Fonds n'est pas en baisse par rapport à sa valeur initiale ;
- **Remboursement conditionnel du capital⁽¹⁾ à l'échéance⁽²⁾ :** dès lors que la valeur liquidative⁽³⁾ du Fonds n'est pas en baisse de plus de 50 % par rapport à sa valeur initiale à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital :**
 - **En cours de vie :** en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies - dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie ;
 - **À l'échéance⁽²⁾ :** en cas de baisse de la valeur liquidative⁽³⁾ du Fonds de plus de 50 % par rapport à sa valeur initiale à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ ;
 - **En conséquence d'un événement affectant le sous-jacent,** des ajustements du Fonds et/ou des caractéristiques du titre de créance, une substitution du Fonds ou, dans certains cas, le remboursement anticipé du produit pourront être nécessaires, entraînant un risque de perte en capital. Pour plus de détails sur ces événements et leurs conséquences, veuillez vous référer à la documentation juridique du produit ;
 - Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Plafonnement des gains :** le gain potentiel est fixé à 0,95 %⁽¹⁾ par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾ (soit un gain de 11,40 %⁽¹⁾ par année écoulée), même en cas de hausse de la valeur liquidative⁽³⁾ du Fonds supérieure à ce montant ;
- **Incidence du prélèvement forfaitaire :**
 - **Impact négatif sur la performance du Fonds :** la valeur liquidative⁽³⁾ du Fonds est calculée en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en déduisant un flux forfaitaire constant de 50 € par an de la performance nette du Fonds pour être versé au porteur de la part du Fonds. Ce flux forfaitaire, fixé lors de l'activation de la part de distribution du Fonds, a un impact négatif sur sa valeur liquidative par rapport à une même part sans flux forfaitaire fixe ;
 - **Risque de perte en capital plus important :** à titre de comparaison, un produit présentant les mêmes caractéristiques mais indexé à l'indice MSCI AC World EUR aurait un objectif de gain inférieur. **Le rendement plus important d'Alta Rendement 2024 - 2 n'est possible qu'en raison d'un risque de perte en capital également plus important.**
- **« Monétarisation » :** le Fonds suit une stratégie de contrôle des risques visant à limiter la volatilité annualisée du Fonds à 15 %. Afin d'atteindre cet objectif, l'exposition à la poche actions peut être augmentée ou diminuée. L'exposition à la poche actions ne pourra cependant excéder 150 %. Elle pourra également être inférieure à 100 % voire même nulle. Dans un tel scénario, le Fonds serait donc partiellement voire totalement exposé à une poche monétaire synthétique. Dans ce cas, l'investisseur ne profitera pas d'un éventuel rebond des marchés actions mais uniquement d'un rendement monétaire ;
- **Effet de levier :** le Fonds intègre un effet de levier qui peut accentuer les fluctuations de sa valeur liquidative⁽³⁾. En cas de marchés baissiers, la baisse de la valeur liquidative⁽³⁾ pourra donc être amplifiée et conduire à une perte totale en capital dans des conditions de marché extrêmes ;
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance :** elle peut varier de 12 mois à 120 mois ;
- **Risque de crédit :** l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations, qui peuvent être modifiées à tout moment, ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit ;
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance⁽²⁾ :** il est très sensible à une faible variation de la valeur liquidative⁽³⁾ du Fonds autour du seuil de perte en capital, soit 50 % de baisse par rapport à sa valeur initiale à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.

⁽³⁾ La valeur liquidative est le prix d'une part du Fonds. Elle correspond à la valeur de l'ensemble des actifs financiers composant le Fonds divisée par le nombre de parts.

MÉCANISME DU PRODUIT

À la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, on observe la valeur liquidative⁽²⁾ du Fonds et on la retient comme sa valeur initiale.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (MOIS 12 À 119)

- Si, à l'une des Dates de Constatation Mensuelle⁽¹⁾, la valeur liquidative⁽²⁾ du Fonds **n'est pas en baisse par rapport à sa valeur initiale**, l'investisseur reçoit, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ correspondante :



Soit un taux de rendement annuel net compris entre 6,82 %⁽⁴⁾ et 9,96 %⁽⁴⁾, selon le mois du remboursement.

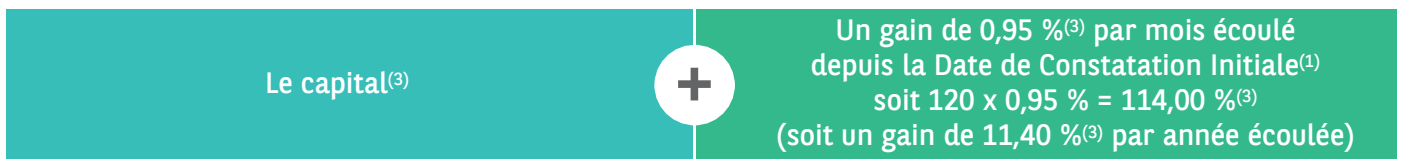
Le produit prend alors automatiquement fin par anticipation.

- Sinon, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (MOIS 120)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, la valeur liquidative⁽²⁾ du Fonds et on la compare à sa valeur initiale :

- Si, à cette date, la valeur liquidative⁽²⁾ du Fonds **n'est pas en baisse de plus de 20 % par rapport à sa valeur initiale**, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :



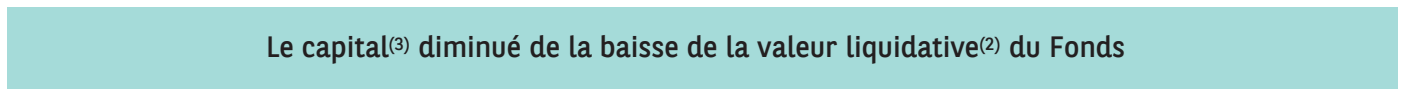
Soit un taux de rendement annuel net de 6,80 %⁽⁴⁾.

- Sinon, si la valeur liquidative⁽²⁾ du Fonds **est en baisse de plus de 20 % mais que cette baisse n'excède pas 50 % par rapport à sa valeur initiale**, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :



Soit un taux de rendement annuel net de -1,00 %⁽⁴⁾.

- Sinon, si la valeur liquidative⁽²⁾ du Fonds **est en baisse de plus de 50 % par rapport à sa valeur initiale**, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :



L'investisseur subit donc une perte en capital correspondant à la baisse finale de la valeur liquidative⁽²⁾ du Fonds.

Soit un taux de rendement annuel net inférieur à -7,61 %⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.

⁽²⁾ La valeur liquidative est le prix d'une part du Fonds. Elle correspond à la valeur de l'ensemble des actifs financiers composant le Fonds divisée par le nombre de parts.

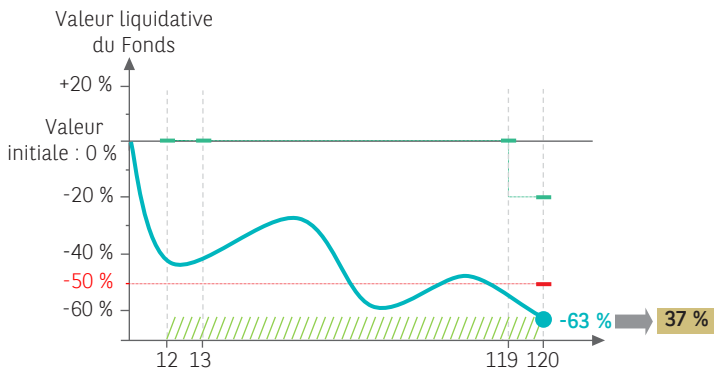
⁽³⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

⁽⁴⁾ Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date d'Émission (le 26 février 2025) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ ou d'Échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

ILLUSTRATIONS

- Valeur liquidative⁽¹⁾ du Fonds par rapport à sa valeur initiale
- Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain
- //// Période de constatation mensuelle
- Pourcentage du capital remboursé
- Seuil de perte en capital à l'échéance

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : baisse de la valeur liquidative⁽¹⁾ du Fonds à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (marché fortement baissier)



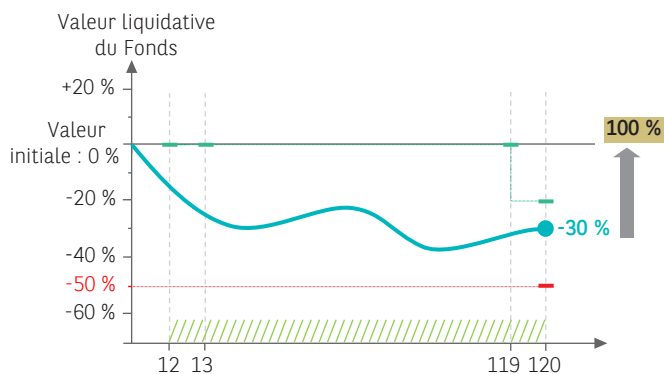
- **Mois 1 à 11** : quelle que soit la valeur liquidative⁽¹⁾ du Fonds, il n'y a pas d'incidence sur le produit qui continue.
- **Mois 12 à 119** : à chaque Date de Constatation Mensuelle⁽²⁾, la valeur liquidative⁽¹⁾ du Fonds est en baisse par rapport à sa valeur initiale. Le produit continue.
- **Mois 120** : à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, la valeur liquidative⁽¹⁾ du Fonds est en baisse de 63 % par rapport à sa valeur initiale, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance.

Montant remboursé : le capital - 63 % = 37 % du capital⁽³⁾

soit un taux de rendement annuel net de -10,34 %⁽⁴⁾ (inférieur à celui du Fonds égal à -9,43 %⁽⁵⁾).

Dans le cas le plus défavorable où la valeur liquidative⁽¹⁾ du Fonds serait en baisse par rapport à sa valeur initiale à toutes les Dates de Constatation Mensuelle⁽²⁾ et céderait l'intégralité de sa valeur à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : baisse de la valeur liquidative⁽¹⁾ du Fonds à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (marché baissier)



- **Mois 1 à 11** : quelle que soit la valeur liquidative⁽¹⁾ du Fonds, il n'y a pas d'incidence sur le produit qui continue.
- **Mois 12 à 119** : à chaque Date de Constatation Mensuelle⁽²⁾, la valeur liquidative⁽¹⁾ du Fonds est en baisse par rapport à sa valeur initiale. Le produit continue.
- **Mois 120** : à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, la valeur liquidative⁽¹⁾ du Fonds est en baisse de 30 % par rapport à sa valeur initiale, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance mais en dessous du seuil de remboursement automatique avec gain.

Montant remboursé : le capital⁽³⁾

soit un taux de rendement annuel net de -1,00 %⁽⁴⁾ (supérieur à celui du Fonds égal à -3,49 %⁽⁵⁾).

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future du Fonds et du produit.

⁽¹⁾ La valeur liquidative est le prix d'une part du Fonds. Elle correspond à la valeur de l'ensemble des actifs financiers composant le Fonds divisée par le nombre de parts.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

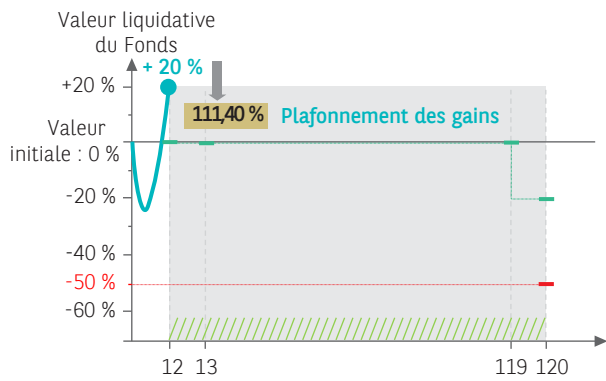
⁽⁴⁾ Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date d'Émission (le 26 février 2025) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou d'Échéance⁽²⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

⁽⁵⁾ Les taux de rendement annuel du Fonds⁽¹⁾ sont calculés dividendes nets réinvestis et en versant un flux forfaitaire de 50 € par an.

ILLUSTRATIONS

- Valeur liquidative⁽¹⁾ du Fonds par rapport à sa valeur initiale
- Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain
- //// Période de constatation mensuelle
- Pourcentage du capital remboursé
- Fin de vie du produit

SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS (marché haussier)



- **Mois 1 à 11** : quelle que soit la valeur liquidative⁽¹⁾ du Fonds, il n'y a pas d'incidence sur le produit qui continue.
- **Mois 12** : à la 1^{ère} Date de Constatation Mensuelle⁽²⁾, la valeur liquidative⁽¹⁾ du Fonds est en hausse de 20 % par rapport à sa valeur initiale, au-dessus du seuil de remboursement anticipé automatique avec gain. Le produit prend automatiquement fin par anticipation.

Montant remboursé : le capital + un gain de (12 x 0,95 %) = 111,40 % du capital⁽³⁾

soit un taux de rendement annuel net de 9,91 %⁽⁴⁾ (inférieur à celui du Fonds égal à 19,31 %⁽⁵⁾ **du fait du plafonnement des gains**).

Cette illustration a été réalisée de bonne foi à titre d'information uniquement. Elle ne préjuge en rien de l'évolution future du Fonds et du produit.



⁽¹⁾ La valeur liquidative est le prix d'une part du Fonds. Elle correspond à la valeur de l'ensemble des actifs financiers composant le Fonds divisée par le nombre de parts.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

⁽⁴⁾ Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date d'Émission (le 26 février 2025) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou d'Échéance⁽²⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

⁽⁵⁾ Les taux de rendement annuel du Fonds⁽¹⁾ sont calculés dividendes nets réinvestis et en versant un flux forfaitaire de 50 € par an.

ZOOM SUR LE FONDS GLOBAL EQUITY THEMATIC SELECTION PART A (part de distribution de 50 euros)

Le fonds Global Equity Thematic Selection Part A est composé d'un panier d'entreprises sélectionnées selon des recommandations fournies par Pictet Asset Management et intègre des contraintes d'investissement établies par BNP Paribas.

L'univers d'investissement représente un large ensemble d'actions internationales sur lesquelles des opportunités d'investissements sont identifiées par Pictet Asset Management à l'aune de certaines thématiques d'investissement jugées porteuses car soutenues par des tendances de croissance séculaires. Aussi, l'univers d'investissements est composé de plusieurs milliers de titres internationaux tous exposés à au moins une des thématiques identifiées par Pictet Asset Management.

Le processus de sélection d'actions dans l'univers d'investissement basé sur les recommandations de Pictet Asset Management vise à construire, selon une approche « bottom-up », un portefeuille d'actions internationales (correspondant à la poche actions), représentant les plus fortes convictions de Pictet Asset Management en termes d'exposition sur l'ensemble des thématiques retenues et qui prend en compte les autres facteurs et considérations de sélection fixés incluant : les facteurs liés à la qualité des fondamentaux financiers de l'entreprise, les considérations de gestion des risques et des considérations non financières qui s'appuient notamment sur des exclusions sectorielles et normatives et une méthodologie de notation basée sur des critères non financiers de Pictet Asset Management. Le processus de sélection n'intègre pas de contraintes en termes de régions, secteurs, tailles des entreprises.

Les caractéristiques du Fonds sont les suivantes :

- La gestion du Fonds est faite par LFIS Capital. La composition de la poche actions est revue sur la base des recommandations prodiguées par Pictet Asset Management, en règle générale, selon une fréquence mensuelle ;
- Après avoir validé et mis en œuvre les recommandations de Pictet Asset Management sur un panier d'actions, LFIS Capital applique un contrôle des risques visant à limiter la volatilité⁽¹⁾ annualisée du Fonds à 15 %. Des ajustements du Fonds sont réalisés le plus régulièrement possible afin d'atteindre cet objectif et ce en complément des rebalancements liés aux recommandations de Pictet Asset Management. LFIS Capital peut alors augmenter ou diminuer l'exposition à la poche actions et à une poche monétaire synthétique⁽²⁾. Ainsi :
 - En cas de hausse de la volatilité, l'exposition au panier d'actions diminuera. Par exemple, pour une volatilité à 20 %, l'exposition au panier d'actions sera de 75 % (= 15 %/20 %).
En cas de scénarios extrêmes de volatilité, le Fonds pourrait être intégralement exposé à une poche monétaire synthétique. Néanmoins, en cas de baisse de la volatilité, l'exposition du Fonds à la poche actions sera à nouveau augmentée.
 - En cas de baisse de la volatilité, l'exposition au panier d'actions augmentera. Par exemple, pour une volatilité à 10 %, l'exposition au panier d'actions sera de 150 % (= 15 %/10 %).
L'exposition à la poche actions ne pourra cependant excéder 150 %. Ainsi, même si la volatilité est inférieure à 10 %, l'exposition à la poche actions ne pourra être supérieure à ce maximum.
- La valeur liquidative⁽³⁾ du Fonds est calculée en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en déduisant un flux forfaitaire fixe de 50 € par an de la performance nette du Fonds pour être versé au porteur de la part du Fonds.** Ce flux forfaitaire, fixé lors de l'activation de la part de distribution du Fonds, a un impact négatif sur sa valeur liquidative par rapport à une même part sans flux forfaitaire fixe. Dans des conditions normales de marché, si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau du flux forfaitaire fixe versé, la performance du Fonds en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un fonds à dividendes non réinvestis classique. De même, dans des conditions normales de marché, si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau du flux forfaitaire fixe versé, la probabilité de remboursement automatique des produits indexés à cette part du Fonds en sera pénalisée (respectivement améliorée) **et le risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance de ces produits sera plus important** (respectivement moins important) ;
- Le Fonds relève de la directive OPCVM (UCITS)⁽⁴⁾ et est classifié article 8 au sens du règlement SFDR⁽⁵⁾.

La valeur liquidative par part du Fonds étant de 1 008,70 € à la date du 17 octobre 2024, le flux forfaitaire de 50 € correspond donc à 4,95 % de cette même valeur. En comparaison, le niveau des dividendes nets annuels versés par son indice de référence, l'indice MSCI AC World EUR, est en moyenne de 2,41 % sur les dix dernières années (Source : Bloomberg - à fin 2023). Cette différence entre le flux forfaitaire fixe et le niveau des dividendes nets versés correspond à **une sous-performance théorique du Fonds de 2,54 % par an comparé à l'indice MSCI AC World EUR. Si le cours des actions composant ces actifs financiers et leurs dividendes distribués restent stables durant toute la vie du produit, alors la part du fonds Global Equity Thematic Selection Part A affichera une sous-performance comparable chaque année.**

Nous attirons votre attention sur le fait que la survenance d'un événement extraordinaire, comme la pandémie de Covid-19 ou la crise financière de 2008, peut avoir pour effet de réduire la politique de distribution des dividendes de la plupart des sociétés composant le Fonds, affectant négativement la performance de ce dernier comparée à la performance d'un indice standard comme l'indice MSCI AC World EUR.

Par ailleurs, sans tenir compte des dividendes réinvestis dans le Fonds, **la méthode de distribution d'un flux forfaitaire fixe de 50 € par an a un impact plus important sur sa performance si la valeur liquidative⁽³⁾ du fonds est basse** – que ce soit à la souscription ou en cours de vie du produit. En effet, **en cas de baisse de la valeur liquidative⁽³⁾, celle-ci sera accélérée et amplifiée** car le flux forfaitaire fixe, d'une valeur constante de 50 € par an, pèsera de plus en plus fortement, relativement à la valeur liquidative⁽³⁾ du Fonds.

Pour plus de détails sur le Fonds, merci de consulter la page dédiée :

<https://www.lfis.com/fra/fr/nonpro/produits/global-equity-thematic-selection?isin=FR001400FOR8>.

Afin d'éviter un doute quelconque, il est entendu que l'Agent de calcul n'utilisera pas nécessairement les données présentes sur ces sites pour effectuer les calculs relatifs au Fonds ou aux titres de créance. Les entités du Groupe BNP Paribas ne pourraient voir leur responsabilité engagée en cas d'erreurs ou omissions concernant les informations présentes sur ces sites internet.

Le Fonds intègre un effet de levier qui peut accentuer les fluctuations de sa valeur liquidative⁽³⁾. En cas de marchés baissiers, la baisse de la valeur liquidative⁽³⁾ pourra donc être amplifiée et conduire à **une perte totale en capital dans des conditions de marché extrêmes.**

⁽¹⁾ La volatilité est un indicateur qui mesure l'ampleur des variations du prix d'un actif financier. Elle évalue l'incertitude des prix des actifs qui est souvent assimilée à leur risque. Elle est calculée en fonction d'une combinaison des volatilités historiques du Fonds et de la poche actions constatées par LFIS Capital.

⁽²⁾ La poche monétaire fournit une exposition synthétique au taux d'intérêt quotidien en euro (i.e. l'€ster).

⁽³⁾ La valeur liquidative est le prix d'une part du Fonds. Elle correspond à la valeur de l'ensemble des actifs financiers composant le Fonds divisée par le nombre de parts.

⁽⁴⁾ L'objectif des normes UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities) est d'obtenir clarté, transparence et unicité des règles comptables, financières et commerciales dans l'espace financier européen pour tous les produits et services relatifs aux placements et à l'épargne.

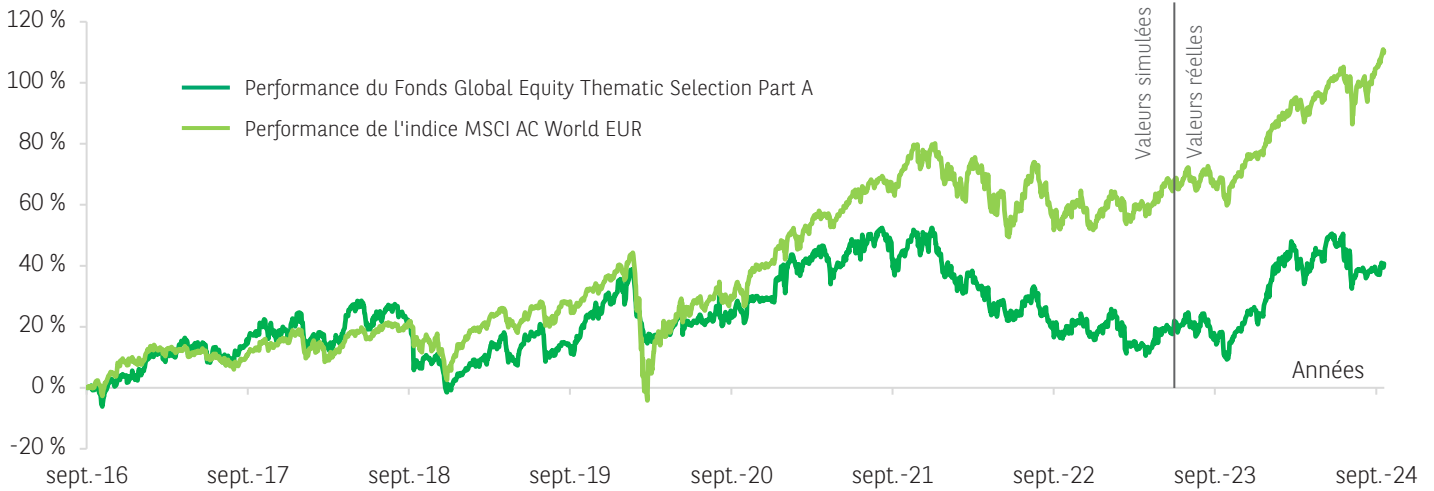
⁽⁵⁾ Le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est un règlement européen qui a pour ambition d'encadrer l'intégration des enjeux ESG par les acteurs de la gestion d'actifs.

ÉVOLUTION DU FONDS DU 30 SEPTEMBRE 2016 AU 17 OCTOBRE 2024

Les performances historiques du Fonds sont fondées sur des valeurs simulées 30 septembre 2016 au 25 juin 2023, puis sur des valeurs réelles du 26 juin 2023 (date de création du Fonds) au 17 octobre 2024.

Les performances passées, qu'elles soient simulées ou réelles, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Performance (en %)



Source : Bloomberg, le 17 octobre 2024

PERFORMANCES CUMULÉES AU 17 OCTOBRE 2024

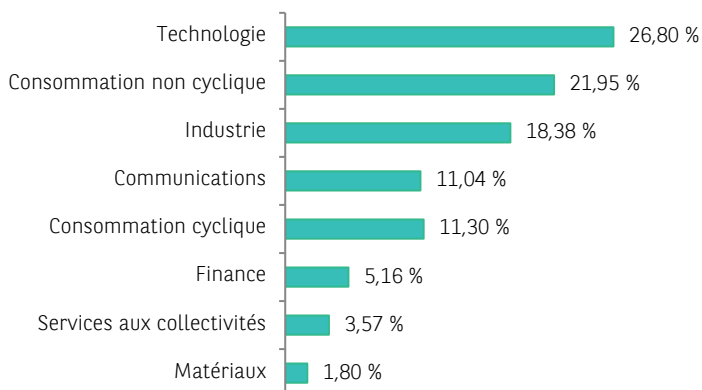
Période	1 an (performance constatée entre le 17 octobre et le 17 octobre 2024)	3 ans (performance constatée entre le 15 octobre 2021 et le 17 octobre 2024)	5 ans (performance constatée entre le 17 octobre 2019 et le 17 octobre 2024)	8 ans (performance constatée entre le 17 octobre 2016 et le 17 octobre 2024)
Fonds Global Equity Thematic Selection Part A ⁽¹⁾	19,44 %	-1,67 %	20,92 %	41,77 %
Indice MSCI AC World EUR ⁽²⁾	25,35 %	24,60 %	66,01 %	111,06 %

Source : Bloomberg, le 17 octobre 2024

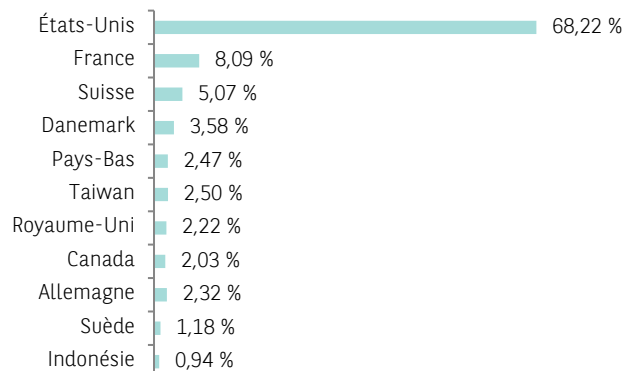
Le fonds Global Equity Thematic Selection Part A est un fonds actif qui n'est pas géré selon un indice de référence. L'indice MSCI AC World EUR est un comparatif pour apprécier la performance du Fonds et ne contraint pas sa gestion qui peut s'en éloigner. Il est utilisé à des fins de suivi des risques, d'objectif de performance et de mesure des performances. La composition du portefeuille n'est soumise à aucune contrainte par rapport à l'indice de référence, de sorte que la performance de la part du Fonds peut s'écarter de celle de l'indice de référence.

La simulation historique et systématique de la performance du fonds Global Equity Thematic Selection Part A vise à reproduire le comportement qu'il aurait eu pour une valeur liquidative initiale fixée à 850,00 € par part le 29 mars 2023. Le mécanisme de versement d'un flux forfaitaire fixe de 50 € par an a un effet négatif sur cette simulation. De même, plus la valeur liquidative est basse, plus le flux forfaitaire fixe aura un impact négatif important sur sa performance : un flux forfaitaire fixe de 50 € a un impact négatif de 5 % par an sur la performance d'un fonds dont la valeur liquidative est de 1.000,00 € alors que cet impact est de 5,56 % par an sur la performance d'un fonds dont la valeur liquidative est de 900 €.

RÉPARTITION SECTORIELLE



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Source : Bloomberg et BNP Paribas, le 17 octobre 2024

Ces données sont à but illustratif et à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future du Fonds et du produit.

⁽¹⁾ Les performances du Fonds sont calculées dividendes nets réinvestis et en versant un flux forfaitaire fixe de 50 € par an.

⁽²⁾ Les performances de l'indice MSCI AC World EUR sont calculées dividendes non réinvestis.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

L'investisseur est invité à consulter la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à la performance du Fonds et donc à l'évolution des marchés mondiaux.
- **Risque découlant de la nature du produit** : en cas de revente du produit avant l'échéance⁽²⁾ ou, selon le cas, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur Date d'Échéance⁽²⁾. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- **Risque de marché** : le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de la valeur liquidative⁽¹⁾ du Fonds, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale⁽²⁾, si la valeur liquidative⁽¹⁾ du Fonds est aux alentours de 50 % de baisse par rapport à sa valeur initiale. Les fluctuations du prix du produit en cours de vie sont également plus importantes en cas de baisse des marchés en raison du flux forfaitaire fixe en euros.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule et supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de sa garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.
- **Risque de conflits d'intérêts** : dans le cadre de l'émission de ces titres de créance, le Groupe BNP Paribas assume les rôles **d'Émetteur, de fournisseur d'instruments de couverture à l'Émetteur, d'Agent de calcul, et de Garant de la formule** du titre de créance. Par ailleurs, le Groupe BNP Paribas **a financé le lancement** du Fonds dont dépend la performance du produit et agit en tant que **contrepartie financière** de ce dernier. Le Groupe BNP Paribas a mis en place des politiques et des mesures appropriées afin de gérer le risque de conflits d'intérêts entre ses différents rôles.

En tant que banque d'investissement avec un large éventail d'activités, BNP Paribas peut faire face à de potentiels conflits d'intérêts. Dans le cadre de l'émission de ces titres de créance, le Groupe BNP Paribas a mis en place des politiques et des mesures appropriées afin de gérer de possibles conflits de ce type entre les différentes entités du Groupe.



⁽¹⁾ La valeur liquidative est le prix d'une part du Fonds. Elle correspond à la valeur de l'ensemble des actifs financiers composant le Fonds divisée par le nombre de parts.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN :	XS2842340494
Forme juridique :	Titre de créance de droit anglais présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance dans le cadre du (i) Prospectus de base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the Issue of Unsubordinated Notes », daté du 30 mai 2024 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le n°24-183 ainsi que (ii) des Conditions définitives en date du 26 février 2025.
Émetteur :	BNP Paribas Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
Garant de la formule :	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par le Fonds.
Devise :	Euro (€)
Montant de l'émission :	3 500 000 €
Valeur nominale :	1 000 €
Prix d'émission :	100 %
Éligibilité :	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation uniquement.
Cotation :	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
Période de souscription :	Du 4 novembre 2024 au 21 février 2025.
Garantie en capital :	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
Commissions de distribution :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Financial Markets S.N.C. au(x) distributeur(s) pour couvrir les coûts de distribution. Ces commissions, d'un montant annuel maximum de 1 % TTC du montant de l'émission, sont calculées sur la durée de vie maximale du produit et sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du/des distributeur(s).
Commissions de structuration :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Financial Markets S.N.C. à Pictet Asset Management S.A. pour couvrir la structuration du Fonds. Ces commissions, d'un montant annuel maximum de 0,8760 % TTC du montant placé par le(s) distributeur(s), sont calculées sur la durée de vie maximale du produit et sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du/des distributeur(s).
Sous-jacent :	Fonds Bloomberg Global Equity Thematic Selection Part A (dividendes nets réinvestis et versement d'un flux forfaitaire fixe de 50 € par an) – Code Bloomberg GLETHAE FP Equity.
Date d'Émission :	26 février 2025
Date de Constatation Initiale :	21 février 2025
Dates de Constatation Mensuelle :	Le 21 de chaque mois ou si ce jour n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse suivant, du 23 février 2026 au 22 janvier 2035.
Dates de Remboursement Anticipé Automatique :	Le 5 de chaque mois ou si ce jour n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant, du 10 mars 2026 au 6 février 2035, sauf pour les dates suivantes : 10 mars 2026, 6 mai 2026, 7 juillet 2026, 6 octobre 2026, 8 décembre 2026, 9 mars 2027, 6 avril 2027, 6 mai 2027, 6 juillet 2027, 7 septembre 2027, 6 octobre 2027, 7 décembre 2027, 7 mars 2028, 8 mai 2028, 6 juin 2028, 6 juillet 2028, 6 octobre 2028, 7 novembre 2028, 6 décembre 2028, 6 février 2029, 8 mars 2029, 8 mai 2029, 6 juillet 2029, 7 août 2029, 8 octobre 2029, 6 novembre 2029, 6 décembre 2029, 8 mars 2030, 8 mai 2030, 8 juillet 2030, 6 août 2030, 8 octobre 2030, 6 décembre 2030, 7 janvier 2031, 10 mars 2031, 6 mai 2031, 8 juillet 2031, 7 octobre 2031, 8 décembre 2031, 6 janvier 2032, 9 mars 2032, 6 avril 2032, 6 mai 2032, 6 juillet 2032, 7 septembre 2032, 6 octobre 2032, 7 décembre 2032, 8 mars 2033, 6 mai 2033, 6 juillet 2033, 6 septembre 2033, 6 octobre 2033, 6 décembre 2033, 7 février 2034, 8 mars 2034, 8 mai 2034, 6 juin 2034, 6 juillet 2034, 6 octobre 2034, 7 novembre 2034, 6 décembre 2034 et 6 février 2035.
Date de Constatation Finale :	21 février 2035 (Mois 120)
Date d'Échéance :	8 mars 2035 (Mois 120)
Publication de la valorisation :	Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters [XS2842340494=BNPP], sur Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul :	BNP Paribas Financial Markets S.N.C. (entité du Groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflits d'intérêts).
Double valorisation :	Une double valorisation sera assurée tous les quinze jours par la société Refinitiv, société indépendante financièrement du Groupe BNP Paribas.
Marché secondaire :	Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.

⁽¹⁾ Notations de crédit au 17 octobre 2024 :

BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings A+.

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule.

Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.



AVERTISSEMENT

Alta Rendement 2024 - 2 (ci-après les « titres de créance ») présente un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. Les titres de créance sont émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) et font l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé). Ils peuvent être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation libellés en unités de compte. Leur souscription, placement et revente pourront intervenir par voie d'offre au public exemptée de l'obligation de publier un prospectus.

Ce document à caractère promotionnel n'est qu'un résumé des principales caractéristiques des titres de créance et ne saurait constituer un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Il appartient donc aux investisseurs potentiels de prendre une décision d'investissement seulement après avoir lu le présent document, la documentation juridique (et plus particulièrement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base) et le Document d'informations clés afin de comprendre les risques, avantages et inconvénients de ces titres de créance. Les investisseurs devront également examiner la compatibilité d'un tel investissement avec leur situation financière auprès des professionnels appropriés sans s'en remettre pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ce dernier ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de la décision d'investissement. En particulier, lors d'un investissement dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les titres de créance en tant que valeurs de référence libellés en unités de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle du montant initialement investi, voire nulle.

La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de base de l'Émetteur, dénommé « Base Prospectus for the Issue of Unsubordinated Notes », daté du 30 mai 2024 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 24-183 et (b) de ses Suppléments, disponibles sur <https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/gm/Public/LegalDocs.aspx>, ainsi que (c) des Conditions définitives de l'émission (« Final Terms »), datées du 26 février 2025 et (d) du Résumé spécifique lié à l'émission (« Issue-Specific Summary »), disponibles sur <https://eqdpo.bnpparibas.com/XS2842340494>. La documentation juridique est également disponible sur demande auprès du distributeur. L'approbation du Prospectus de base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de sa part quant à la qualité des titres de créance. Le Document d'informations clés est disponible sur <http://kid.bnpparibas.com/EI4760AVA-50C66-FR.pdf>. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaut.

Generali Wealth Solutions est intervenue pour accompagner l'établissement émetteur sur certains éléments de la structuration du produit, sans qu'elle ne soit intervenue dans le cadre d'un service de conseil en investissement, de placement ou d'analyse financière. Generali Wealth Solutions n'intervient pas en qualité de « co-concepteur » du produit au sens de la réglementation issue des directives dites « MIF II » ou « DDA ». Elle n'est en charge d'aucune mission de présentation ou de distribution de ce produit, sauf indication contraire expresse. Generali Wealth Solutions n'intervient qu'au seul bénéfice de l'établissement émetteur. Conformément à la réglementation, il appartient à l'intermédiaire en charge de la présentation de ce produit de s'assurer qu'il est adapté (ou approprié) au regard des exigences et des besoins de l'investisseur.

BNP Paribas S.A.

au capital de 2 261 621 342 euros

Siège social : 16, boulevard des Italiens – 75009 Paris

Immatriculée sous le n°662 042 449 RCS Paris

Identifiant C.E FR76 662 042 449, ORIAS n°07 022 735

www.orias.fr

Generali Wealth Solutions

Société par actions simplifiée au capital de 20 051 520 euros

Immatriculée au RCS Paris 602 062 481

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP-20000036

Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris



BNP PARIBAS

Ingénierie financière



**GENERALI
WEALTH
SOLUTIONS**

Commercialisation